
Adresse des membres de la société populaire et régénérée de Villefranche d'Aveiron qui se félicite pour la mort des conspirateurs, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres de la société populaire et régénérée de Villefranche d'Aveiron qui se félicite pour la mort des conspirateurs, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 78-79;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21901_t1_0078_0000_10

Fichier pdf généré le 05/11/2020

qui, faisant exalter la morale et la vertu, tonnait contre les traîtres et les rois, n'étoit lui-même qu'un factieux; ils jurent de mourir pour la patrie, et de n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les administrateurs du distr. de Puits-la-Montagne, à la Conv.; Puits-la-Montagne, 24 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

L'horreur a pénétré nos âmes en apprenant la nouvelle conspiration. Quoi! Cet homme qu'on entendit tant de fois exalter la morale et la vertu, qui tonnoit également contre les traîtres et les rois, n'étoit lui-même qu'un vil factieux! Quoi! Celui dont la bouche impie proclama l'existence de l'Être suprême méditoit alors d'asservir sa patrie! Quelle scélérateuse profonde! Et quels nouveaux droits ne venez-vous pas d'acquérir à la reconnaissance nationale en arrêtant ses perfides complots! Recevez nos sincères félicitations sur votre héroïque dévouement. Vous avez encore une fois sauvé la patrie. Nous jurons de mourir pour elle s'il le faut et de n'avoir jamais que vous pour point de ralliement. Vive la République une et indivisible, la Convention nationale! Périront les traîtres et les tyrans!

LEPINE, GIRARD, P. M. MARREAU (*agent nat.*),
[et une signature illisible].

4

Les administrateurs du département de la Drôme annoncent que si la nouvelle de la journée du 9 thermidor a jeté, dans l'âme des vrais amis de la patrie, de l'inquiétude et des regrets, elle a servi en même temps à faire triompher la liberté dans le département de la Drôme comme à Paris.

Que la Convention nationale s'est, dans cette circonstance, comme elle l'a toujours fait, montrée digne de la représentation d'un peuple qui la chérit.

Qu'ils ont réitéré le serment de demeurer inviolablement attachés à la République, de seconder de tout leur pouvoir l'énergie des défenseurs de la patrie, en concourant, autant qu'il sera en eux, au triomphe de la liberté et à l'anéantissement de tous ses ennemis déclarés ou secrets.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Les administrateurs du départ^l de la Drôme, à la Conv.; s.l.n.d.*] (4)

(1) P.V., XLIII, 227.

(2) C 313, pl. 1251, p. 4. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 2 fruct.

(3) P.V., XLIII, 227.

(4) C 313, pl. 1251, p. 5; *J. Sablier*, n° 1501. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 3 Fruct. (suppl^h).

Représentans incorruptibles du peuple français,

Si la nouvelle de la journée du 9 thermidor a jeté dans l'âme des vrais amis de la patrie l'inquiétude et des regrets, elle a servi en même temps à faire triompher la liberté dans le département de la Drôme comme à Paris. Oui, la Convention nationale s'est montrée, dans cette circonstance, comme elle l'a toujours fait, digne de la représentation d'un peuple qui la chérie, d'un peuple mûr pour la liberté, d'un peuple enfin digne de lui-même, lorsqu'il est délivré de ces ambitieux qui, sous les dehors trompeurs du patriotisme, ne cherchent qu'à l'asservir.

Représentans!... Si vous daignés agréer encore une fois l'hommage du département de la Drôme, il ne comptera pour rien le regret d'avoir vu siéger parmi lui deux des complices du plus fourbe de tous les hommes.

Oui, les membres qui le composent dans ce moment viennent de réitérer le serment de demeurer inviolablement attachés à la République, à la Convention nationale, et de seconder de tout leur pouvoir l'énergie des défenseurs de la patrie, en concourant autant qu'il sera en eux au triomphe de la liberté et à l'anéantissement de tous ses ennemis déclarés ou secrets.

L'administration ayant entendu lecture d'une adresse à la Convention nationale sur les mesures énergiques qu'elle a prises dans les journées des 9 et 10 du courant sur les conspirateurs d'un nouveau genre, arrête qu'elle sera imprimée au nombre de 400 exemplaires, envoyée à la Convention nationale, aux districts et aux communes du ressort.

Jean BOSSAUX, GERMIGNY, ALBOUD, DUCLOS, LERMY, J. MONSEY (*présid.*), MARTIN, CORMIER (*secrét.*).

5

Les membres de la société populaire et régénérée de Villefranche d'Aveiron font part à la Convention nationale de la joie qu'ils ont ressentie en apprenant que la tête de l'infâme conspirateur et de ses complices étoit tombée sous le glaive de la loi; offrent aux représentans du peuple français les hommages de leur éternelle reconnaissance, et jurent solennellement d'être avec eux et autour d'eux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les républicains français composant la sté popul. et régénérée de Villefranche d'Aveiron, à la Conv.; s.d.*] (2)

Législateurs,

Sous le dehors d'une vertu hypocrite, un monstre voulait nous asservir et comprimer la

(1) P.V., XLIII, 228.

(2) C 316, pl. 1267, p. 28. *Bⁱⁿ*, 2 fruct. et 5 fruct. (suppl^h).

liberté. Une commune scélérate avait osé partager ce complot affreux et impie. L'innocent ne trouvait dans les tribunaux que des coeurs écumant de rage et de sanc. Les hommes qui le[s] composaient étaient aussi barbares qu'inhumains. Quoi ! Le crime triomphait et la vertu était méconnue !

Législateurs immortels, en déjouant le complot de cet infâme conspirateur, en faisant tomber sa tête coupable et celle de ses complices, vous avés acquis des grands droits à notre amour.

Tremblés, indignes bourreaux qui auriez encore conçu le noir dessein de creuser un tombeau à la liberté. La vengeance nationale vous attend. Vous ne serés pas plus heureux sans doute que vos prédécesseurs. L'oeuil vigilant du démocrate sera toujours ouvert pour découvrir vos menées sanguinaires. Législateurs, votre courage a préservé le vaisseau de la liberté d'une nouvelle tempête et, malgré les efforts combinés de la tyrannie, il abordera au port du salut.

Au seul cri de la liberté en péril, vous avés été entourés des braves Parisiens. Ils ont juré de vous faire un rempart de leurs corps : leur dévouement a été aussi grand que généreux. Ils ont réparé un moment d'erreur qu'avait fait naître les intrigues du tiran et de ses infâmes complices. O ! Parisiens, jouissés avec délice de toute notre reconnoissance ! Que votre zèle soit sans bornes pour conserver ce dépôt précieux que la République entière vous a confié. Nous sommes dévorés du même feu qui électrise vos âmes pour la liberté, et les républicains des départemens ne cesseront d'être vos frères.

Recevés nos hommages, augustes représentants, notre reconnoissance sera éternelle. Faites connoître à la République entière nos sentimens, nos principes. Nous jurons solennellement d'imités les Parisiens, d'être toujours avec vous et autour de vous. Vive à jamais la République, vive la Convention, rien que la Convention !

DUILHE (*présid.*), CLUZEL (*secrét.*), MOULY (*secrét.*).

6

Les citoyens Prévost et Bouquetost [*sic*] prient la Convention nationale d'agréer l'hommage qu'ils lui font d'une pièce allégorique intitulée : *la dernière heure du crime, ou le triomphe des vertus.*

Mention honorable de l'hommage, renvoyé au comité d'instruction publique (1).

[*P. L. Bouqueton, au cⁿ présid. de la Conv.; s.l., 28 therm. II*] (2)

Citoyen président,

Je te fais passer une pièce allégorique intitulée : *La dernière heure du crime, ou le triomphe*

(1) *P.L.*, XLIII, 228.

(2) C 316, pl. 1267, p. 27. *B^m*, 2 fruct. (suppl¹).

des vertus, dont je te prie de faire agréer l'hommage à la Convention nationale. S. et F. !

P. L. BOUQUETON.

7

Les administrateurs du département des Hautes-Alpes, au nom des habitans qui le composent, annoncent à la Convention que, fermes comme elle, ce ne sera pas en vain qu'ils ont juré la République une et indivisible, ou la mort; la mort n'est rien pour eux, pourvu que la liberté et l'égalité triomphent : ils reconnoissent que ce n'est pas en vain que les Français ont fondé l'espérance de leur bonheur et de leur indépendance sur la Convention nationale.

Mention honorable insertion au bulletin (1).

[*Le directoire du départ^t des Hautes-Alpes, à la Conv.; s.l.n.d.*] (2)

Représentants du peuple,

Fermes comme vous, nous avons juré la République une et indivisible, ou la mort. La mort n'est rien pour nous, pourvu que la liberté et l'égalité triomphent. Ce n'est pas en vain que les François avoient fondé sur la Convention nationale l'espérance de leur bonheur, de leur indépendance.

Recevez, par notre organe, la reconnoissance des habitans des Hautes-Alpes d'avoir livré au glaive vengeur des loix les monstres qui, enveloppés du manteau du patriotisme et de la confiance du peuple, avoient conçu le fol espoir et la trop criminelle espérance de réasservir une nation qui ne veut et ne subira d'autre joug que celui de la loy.

MARTEL, B. RICHARD, MEIGRET, BONARDEL ARGENTY, C. LACHAU, BONTOUX fils, FARNAUD (*secrét.-g^{al}*).

8

Les administrateurs du département de la Mayenne applaudissent au juste châtement des conspirateurs découverts et frappés le 9 thermidor.

Ils invitent la Convention nationale, au nom du salut public, à rester à son poste; la confiance du peuple français lui fait un devoir d'y rester.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Les administrateurs du départ^{et} de la Mayenne, à la Conv.; Laval, 14 therm. II*] (4)

(1) *P.V.*, XLIII, 228.

(2) C 313, pl. 1251, p. 7. Mentionné par *B^m*, 3 fruct. (suppl¹); *J. Sablier*, n^o 1501.

(3) *P.V.*, XLIII, 228.

(4) C 313, pl. 1251, p. 8. Mentionné par *B^m*, 3 fruct. (suppl¹); *J. Sablier*, n^o 1501.